

LES ÉCRITS
DE PAUL :
UN PARADOXE ?

QU'ENSEIGNE PAUL
SUR LA LOI DE DIEU ?

Éditions
Sh^{ma}

Copyrights

Pour la traduction française
Copyright © 2024

www.editions-shma.com

Pour l'édition anglaise
Titre original : *The Pauline Paradox: What Did Paul Teach About the Law of God?*
Copyright © 2020 119 Ministries

119 Ministries
5700 Memorial Hwy.
Suite #217
Tampa, Floride 33615

www.119ministries.com

Traduction : François-Xavier & Céline Mercorelli

Mise en page : Marie-Christine Collas
Nous tenons vivement à remercier Marie-Christine et à Nathalie Laurent pour la relecture, et Miguel pour la réalisation de la couverture.

Couverture : L'Apôtre Paul, par Peter Paul Rubens.

Sauf indications contraires, les citations bibliques sont tirées de la version Louis Segond 1910 ou 1979.

334 rue Nicolas Parent
73000 Chambéry
contact@editions-shma.com

ISBN : 978-2-491514-33-4

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2023
Achevé d'imprimer par KPD

TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i>	1
1. La majorité a-t-elle toujours raison ?	7
2. Le Paul que vous n'avez jamais connu	15
3. Pourquoi Paul est-il si difficile à comprendre ?	29
4. Quelle loi, Paul ?	41
5. Romains	53
6. Galates	85
7. 1 & 2 Corinthiens	109
8. Éphésiens & Colossiens	121
9. 1 Timothée 4.1-5	131
10. Conclusion	135
<i>À propos de 119 Ministries</i>	137

« Et je t'avoue que [c'est] suivant la Voie – qu'ils disent être une secte – que j'adore l'Elohim de mes pères, croyant tout ce qu'il y a dans la Torah et ce qui est écrit dans les Prophètes »

Actes 24.14 (BRH)

INTRODUCTION

La Loi de Dieu présentée dans l'Ancien Testament est-elle toujours d'actualité ? Qu'enseigne le Nouveau Testament sur les commandements, notamment sur le shabbat, les jours de fête et sur ce qui est comestible ? Doit-on renoncer au saucisson et aux fruits de mer ? Doit-on enlever le levain de nos maisons avant la Pâque ? Doit-on se reposer le septième jour comme la Bible l'indique ?

Pour beaucoup, ces commandements de la Loi de Dieu ne concernent pas les chrétiens. Les lettres de l'apôtre Paul sont même souvent mises en avant pour arriver à une telle conclusion. Paul enseigne-t-il vraiment que les croyants en Yéshoua¹ n'ont plus besoin de respecter ces commandements ?

Dans ce livre, nous allons passer en revue les enseignements de Paul sur la Loi de Dieu pour comprendre la place de la Loi dans la vie des croyants aujourd'hui. Nous verrons comment Paul voyait la Loi de Dieu à la lumière de la résurrection de Yéshoua et de la Nouvelle Alliance. Paul n'a jamais enseigné que le Messie a supprimé l'un des plus petits commandements de la Loi. C'est ce que nous allons voir dans ce livre !

Il n'est pas question ici de remettre en cause le fait que seules la mort et la résurrection de Yéshoua peuvent nous sauver. Nous proclamons pleinement l'Évangile : nous sommes sauvés par la grâce, au moyen de la foi. Nos œuvres ne nous

¹ Yéshoua est le nom hébreu de Jésus.

sauvent pas. La question que nous souhaitons aborder ici est la suivante : en tant que disciples nés de nouveau, comment doit-on vivre ?

Pour répondre à cette question, la première chose à faire n'est pas de se tourner vers Paul, mais vers notre Messie. Après tout, Yéshoua n'est pas seulement notre Sauveur et notre Roi, il est aussi notre exemple. C'est lui qui nous montre comment vivre une vie sainte pour la gloire de Dieu : « Celui qui dit qu'il demeure en lui doit marcher aussi comme il a marché lui-même » (1 Jean 2.6).

En tant que croyants, nous devons faire ce que Yéshoua a fait. Les écrits de Paul sur la Loi de Dieu doivent être interprétés à la lumière de ce que Yéshoua vivait et enseignait. Paul déclare : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Christ » (1 Corinthiens 11.1). Paul lui-même a vécu conformément aux enseignements du Messie. Qu'enseigne donc Yéshoua sur la Loi de Dieu ?

Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi, un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux » (Matthieu 5.17-19).

Yéshoua dit ouvertement qu'il *n'est pas* venu pour abolir la Loi ou les Prophètes, mais pour accomplir. Pas un seul iota ni

un trait de lettre ne disparaîtra de la Loi tant que les deux conditions suivantes ne seront pas-remplies :

- 1) Le ciel et la terre passeront
- 2) Toute la Loi et tous les Prophètes seront accomplis

Certains pourraient faire valoir qu'en Jean 19.30, Yéshoua dit clairement : « Tout est accompli ». Par conséquent, les iotas et les points de la Loi peuvent désormais être supprimés sans hésitation. Mais, qu'est-ce qui a été accompli, d'après Jean 19.30 ? *Tout ce qui* est écrit dans la Loi et les Prophètes a-t-il été accompli ? Le ciel et la terre sont-ils passés ? Ou bien s'agit-il du plan de salut – la croix ? La plupart estiment qu'il s'agit du plan de salut qui a été accompli à ce moment-là. Le plan de salut a-t-il accompli *tout ce* qui est annoncé dans la Loi et les Prophètes ? Ce que le Messie a accompli à la croix a-t-il fait disparaître le ciel et la terre ? Ce n'est pas ce que disent les Écritures :

Mais, nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieus et une nouvelle terre, où la justice habitera (2 Pierre 3.13).

D'après Pierre, le ciel et la terre ne sont pas encore passés. Nous attendons toujours avec impatience cet événement prophétique. Or, il s'avère que la disparition du ciel et de la terre va de pair avec l'accomplissement de toute la Loi et les Prophètes. Cela signifie que la disparition du ciel et de la terre *est* l'accomplissement de tout ce qui est rapporté dans la Loi et les Prophètes :

Puis je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre ; car le premier ciel et la première terre avaient disparu, et la mer n'était plus (Apocalypse 21.1).

Par conséquent, supprimer un seul iota ou un seul trait de lettre de la Loi de Dieu, avant cet événement, est prématuré. Voici ce que déclare le Dr David L. Turner sur la question :

Les expressions « jusqu'à ce que le ciel et la terre disparaissent » et « jusqu'à ce que tout soit accompli » font référence à la fin du monde présent et au début de l'eschaton. Jusque-là, la loi est valide. Matthieu 5.19 (qui fait suite à Matthieu 5.18) parle de l'autorité perpétuelle de la Loi : mieux vaut pour les disciples du Royaume d'obéir et d'enseigner la Loi ! Difficile de trouver une affirmation plus percutante sur l'autorité permanente de la Torah que celle faite au verset 18.²

Comme le souligne Turner, Yéshoua va encore plus loin dans Matthieu 5.19. Il précise que ses disciples doivent mettre en pratique et enseigner jusqu'au plus petit commandement de la Loi. Dire cela n'aurait pas de sens si certaines parties de la Loi n'allaient plus être d'actualité après la mort et la résurrection du Messie. D'autant plus que Yéshoua dira plus tard à ses disciples d'enseigner aux nations tout ce qu'il leur a enseigné – et cela comprend son sermon sur la montagne, dans lequel il confirme la validité de la Torah (Matthieu 28.19-20).

Qu'en est-il de Paul ? Paul était-il d'accord avec Yéshoua sur cette question ? L'interprétation la plus répandue au sein de la chrétienté avance que les lettres de Paul stipulent que nous n'avons plus à suivre la Loi – ou du moins, qu'il n'est plus nécessaire de suivre certains commandements (comme le shabbat, les lois alimentaires, etc.). Or, cette affirmation met

² Dr David L. Turner, Cornerstone Biblical Commentary: The Gospel of Matthew (Carol Stream, IL: Tyndale House Publishers, Inc., 2005), p. 85.

Paul en porte-à-faux vis-à-vis des déclarations sans équivoque de Yéshoua sur la question, et fait de lui un faux prophète.

Le passage en Deutéronome 13 nous met en garde contre le fait d'aller après d'autres dieux et d'abandonner les commandements donnés par Moïse. Même si les signes de ces prophètes, leurs prodiges et leurs visions se réalisent, s'ils essaient de te « détourner de la voie dans laquelle l'Éternel, ton Dieu, t'a ordonné de marcher. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi » (Deutéronome 13.5).

De toute évidence, l'apôtre Paul n'est pas un faux prophète. C'est un véritable imitateur de Christ et il le dit lui-même ! Par conséquent, nous devons revoir l'interprétation la plus communément admise qui stipule que d'après les lettres de Paul, nous n'avons plus besoin de suivre la Loi. Ce livre reprend les passages des lettres de Paul – souvent mis en avant pour enseigner que la Loi ne s'applique plus dans la vie des croyants – et les interprète à la lumière des enseignements de Yéshoua qui affirme que rien dans la Loi ne disparaîtra avant que le ciel et la terre ne passent.

Chapitre 1

LA MAJORITÉ A-T-ELLE TOUJOURS RAISON ?

Il est clair que les doctrines des pasteurs, théologiens ou enseignants de la Bible ne sont pas exemptes d'erreur. Un enseignant honnête reconnaît facilement qu'il peut se tromper. Personne n'a toutes les réponses ni n'a tout compris.

Doit-on pour autant accepter l'erreur ? Le Messie nous enseignera toutes choses quand il reviendra. Doit-on attendre son retour pour tout comprendre ? Bien sûr que non ! Ne doit-on pas essayer de comprendre la Parole de Dieu dès maintenant ? En tant que croyants, nous ne pouvons pas rester figés, nous sommes appelés à aller de l'avant dans la connaissance de Dieu - nous sommes poussés par le Saint-Esprit ! L'Esprit nous incite à creuser la Parole, à l'apprendre et à la mettre en pratique dans nos vies.

Le Saint-Esprit nous pousse à croire et à mettre en pratique la Parole de vérité. À titre d'exemple, le meurtre et le vol sont des péchés dans la Bible. Par conséquent, ceux qui reconnaissent que la Parole de Dieu est la vérité choisiront de ne pas tuer et de ne pas voler. Pour les chrétiens, l'honnêteté et prendre soin des pauvres sont des instructions bibliques. Il s'agit de mettre en pratique ce qui est vrai, ce à quoi nous considérons comme vrai et biblique. Nous croyons que la Bible

est la Parole inspirée de Dieu et qu'elle est vraie, alors pourquoi ne ferions-nous pas ce qui est vrai ?

Nous sommes sauvés à travers la foi en Yéshoua (Éphésiens 2.8). Nous ne sommes pas sauvés par ce que nous faisons. Nos œuvres ne peuvent – et ne pourront jamais – avoir de relation de cause à effet avec notre statut de fils et de filles de Dieu nés de nouveau. Cependant, même s'il n'existe pas de relation de cause à effet, il y a bien une corrélation entre les œuvres et le salut. Les Écritures sont très claires sur la question (Jacques 2.14-26). Les œuvres ne nous sauvent pas, mais une véritable foi produira des œuvres conformes à la Parole.

Se faire baptiser, être honnête, faire des dons aux pauvres, etc. Ce style de vie est là, à *cause* de notre salut, et non pas *pour* être sauvé. Il en va de même pour tous les commandements de Dieu. Garder les commandements de Dieu est la preuve que nous avons foi en Dieu, que nous croyons en sa Parole et que nous l'observons. Il est important de bien saisir que l'obéissance aux commandements de Dieu est *la preuve* de notre salut (la conséquence) et non *la cause* (la motivation) pour être sauvé. Il y a une corrélation qui n'est pas une relation de causalité.

En d'autres termes, là où nous nous engageons et mettons notre foi, c'est là que nous allons vraiment nous engager. Ce que nous croyons intérieurement se manifeste toujours extérieurement. L'une des missions du Saint-Esprit est de nous pousser à connaître la vérité pour ensuite nous aider à agir :

Quand le consolateur sera venu, l'Esprit de vérité, il vous conduira dans toute la vérité ; car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir (Jean 16.13).

Aujourd'hui, beaucoup de chrétiens sont déboussolés. Ils lisent certaines choses dans la Parole de Dieu qu'ils considèrent comme la vérité, mais ils entendent des pasteurs et des enseignants leur dire qu'ils n'ont plus à les pratiquer. Par exemple, la Bible nous ordonne de nous reposer le jour du shabbat – le samedi (Exode 20.8-11) – mais malgré cela, de nombreux chrétiens affirment que nous n'avons plus besoin de respecter la loi – que la loi fait partie de l'Ancien Testament et qu'elle n'est plus valide – ou pire, qu'elle est une forme d'esclavage légaliste dont le Messie nous aurait libérés. Comment pouvons-nous être libérés de quelque chose que la Parole appelle la « liberté » (Psaume 119.44-45) ? Cela semble absurde, mais c'est la conséquence logique de ce raisonnement quand nous entendons dire que le Messie nous a libérés de la Loi de Dieu. Ces contradictions ne posent peut-être pas de problème à certains, mais pour ceux qui sont interpellés par cette contradiction et qui veulent en savoir plus, ce livre est là pour réconcilier ces contradictions apparentes.

Toute personne remplie du Saint-Esprit devrait constamment être en train d'apprendre. Nous sommes tous, d'une manière ou d'une autre, à la fois enseignants et étudiants de la Parole de Dieu. Nous sommes tous attendus à remettre nos croyances sur l'autel et à les passer au crible des Écritures. Et si nous sommes dans l'erreur, nous devrions nous réjouir d'être corrigés, car la correction nous rend plus humbles et nous aide à mieux connaître notre Père. Dieu dit qu'il corrigera ceux qu'il aime (Proverbes 3.12). Peut-être le Seigneur utilisera-t-il ce livre pour lever des confusions ? Si tel est le cas, vous êtes aimé de Dieu !

Êtes-vous dans l'erreur ?

Toutes nos croyances sont-elles bien fondées sur la Parole de Vérité ? Comment le savoir ? Doit-on suivre les croyances les plus anciennes ? Devons-nous nous fier à ce que croit la majorité ? Devons-nous suivre « ceux qui ont le plus de connaissance » - nos pasteurs, nos enseignants et nos théologiens ? Les fondements de foi des grandes dénominations sont-ils toujours justes ?

La tradition chrétienne a certes une grande valeur, mais ce sont les Écritures qui définissent ce qui est vrai et ce qui est faux. La Bible est l'autorité finale. Tous les chrétiens le savent, mais combien parmi nous consultent vraiment la Parole de Dieu ? Notre source ultime de vérité est-elle la Parole ou préférons-nous nous fier aux hommes ? Lorsque nous plaçons notre confiance dans une personne plutôt qu'en Dieu et sa Parole, cela nous conduit inévitablement à croire à certaines choses qui ne sont pas vraies.

En fait, notre chair - c'est-à-dire notre nature charnelle - a tendance à chercher la vérité ailleurs que dans la Parole de Dieu. Cette nature nous rend enclins à mal placer notre foi et à tomber dans l'erreur par inadvertance. Nous avons souvent tendance à faire plus confiance à ce que l'on nous a transmis (la tradition), à l'Histoire, à ce que l'on raconte, etc., même si c'est contraire à la Parole de Dieu.

Cela signifie-t-il pour autant que nous devons nous méfier de ceux qui enseignent les Écritures et que la tradition n'a aucune valeur ? Non, bien sûr que non. Dieu a établi des enseignants dans le Corps pour édifier, exhorter et corriger selon la Parole. Ce qu'il faut retenir, c'est que la parole d'un homme n'est pas l'autorité finale. La tradition n'est pas l'autorité

finale. Les enseignements ne sont pas l'autorité finale. Nous devons tout tester à la lumière de la Parole de Dieu. Les Écritures sont la norme, et nous devons savoir par nous-mêmes ce qu'elles enseignent, et non pas ce que quelqu'un nous dit qu'elles enseignent.

Et cela est également valable pour ce livre. Soyons comme les « Béréens ». Dans les Actes des Apôtres, les Béréens sont mis à l'honneur pour leur empressement à recevoir la parole des apôtres et à mettre ces paroles à l'épreuve des Écritures (Actes 17.10-11). Soyez ouverts à différentes interprétations, mais ne nous croyez pas sur parole. Mettez les interprétations proposées dans ce livre à l'épreuve des Écritures.

La situation à l'époque de Yéshoua

Au 1^{er} siècle, le judaïsme comptait plusieurs dénominations distinctes – il y avait en quelque sorte plusieurs « judaïsmes », comme par exemple les Sadducéens et les Pharisiens. Plusieurs dénominations existaient sous l'égide des Pharisiens. Les chefs religieux pharisiens étaient les érudits de l'époque. C'étaient eux qui avaient les réponses – les enseignants, les dirigeants, les savants et les érudits. Les dirigeants pharisiens du 1^{er} siècle étaient en fait les commentateurs et les experts de la Bible de l'époque.

D'après les normes théologiques actuelles, on s'attendrait à ce que les Pharisiens aient une théologie solide. Dans une culture qui valorisait grandement l'éducation, les pharisiens étaient extrêmement doués d'intelligence. Dès l'enfance, ils étudiaient et mémorisaient la Torah. Ils apprenaient et enseignaient également les traditions et doctrines transmises de génération en génération par les sages du passé. Même si les

pharisiens croyaient et enseignaient beaucoup de choses vraies et bibliques – comme la résurrection des morts, par exemple – beaucoup de leurs traditions religieuses s'écartaient de la norme de vérité de Dieu. Yéshoua, la Parole de Dieu faite chair, dresse un contraste frappant entre certaines traditions des Pharisiens et la Parole de Dieu :

Vous abandonnez le commandement de Dieu, et vous observez la tradition des hommes. Il leur dit encore : vous anéantissez fort bien le commandement de Dieu, pour garder votre tradition. Car Moïse a dit : honore ton père et ta mère ; et celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort. Mais vous, vous dites : si un homme dit à son père ou à sa mère : ce dont j'aurais pu t'assister est corban, c'est-à-dire, une offrande à Dieu, vous ne le laissez plus rien faire pour son père ou pour sa mère, annulant ainsi la parole de Dieu par votre tradition, que vous avez établie. Et vous faites beaucoup d'autres choses semblables (Marc 7.8-13).

Ici, Yéshoua cite Moïse et explique que les Pharisiens – à travers leurs doctrines et leurs traditions – annulaient la vérité de Dieu, telle qu'elle est exprimée dans sa Loi. Leur système éducatif, leur théologie et leur perspective religieuse contenaient de graves erreurs. Ils avaient la Parole de Dieu, mais ils l'annulaient à travers leurs traditions, leurs doctrines et leurs pratiques.

Quelques points à noter ici :

1) Le courant dominant des Pharisiens se trompait *grandement* dans sa doctrine.

2) D'après Yéshoua, annuler ce que Moïse avait écrit était une *très* mauvaise chose.

Yéshoua réprimandait constamment les Pharisiens parce qu'ils ne mettaient pas en pratique la Parole de Dieu qui était pourtant le fondement de leur foi. Les Pharisiens disaient de leur bouche que ce que Moïse avait écrit était vrai, mais dans leurs pratiques et traditions religieuses, ils annulaient les écrits de Moïse. Yéshoua dénonce cette hypocrisie :

Jésus leur répondit : hypocrites, Ésaïe a bien prophétisé sur vous, ainsi qu'il est écrit : ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est éloigné de moi. C'est en vain qu'ils m'honorent, en donnant des préceptes qui sont des commandements d'hommes (Marc 7.6-7)

Hélas, la plupart des pharisiens n'ont pas compris la mise en garde de Yéshoua. La Parole de Dieu faite chair était là, elle se promenait et les enseignait, mais ils refusaient de faire ce que Moïse avait écrit. Leur foi était mal placée. Ils ne croyaient pas et ne pratiquaient pas la Parole de Dieu dans son intégrité et se concentraient plutôt sur des traditions d'hommes.

Yéshoua affirmait que la Loi que Moïse avait écrite dans les Écritures était vraie, et il reprochait aux Pharisiens de ne pas l'observer. Actuellement, la plupart de chrétiens enseignent que nous n'avons plus besoin de respecter la Loi, du moins certaines de ses composantes. Si Yéshoua revenait aujourd'hui, il pourrait reprendre de nombreux chrétiens de la même manière qu'il a repris les Pharisiens : « Moïse ne vous a-t-il pas donné la loi ? Pourtant, aucun d'entre vous n'observe la loi » (Jean 7.19).

La foi dans le Messie est la seule chose qui nous permette d'être sauvés. C'est une grâce que nous recevons. Mais, vivre en tant que personnes « sauvées » signifie suivre la Parole de Dieu telle qu'elle est exprimée dans les Écritures. C'est un tout : « Il en est ainsi de la foi : si elle n'a pas les œuvres, elle est morte en

elle-même » (Jacques 2.17). « Comme le corps sans âme est mort, de même la foi sans les œuvres est morte » (Jacques 2.26).

Nous ne devons pas oublier que le Messie a pleinement incarné la Parole de Dieu. Sa vie, ses actes et ses enseignements ont tous exprimé la valeur de la Parole écrite de Dieu dans la vie de ses disciples. Accepter la Parole de Dieu faite chair inclut nécessairement l'acceptation de la Parole de Dieu écrite. L'une des pires choses que nous puissions faire est de prétendre avoir la foi en la Parole de Dieu tout en affirmant et en pratiquant des doctrines qui annulent la Parole de Dieu. Y a-t-il des doctrines ou des traditions religieuses dans notre vie aujourd'hui qui annulent les écrits de Moïse ? Sommes-nous meilleurs que les Pharisiens qui vivaient et respiraient les Écritures ? Comment savoir si l'on est à l'abri de l'erreur ?

Chapitre 2

LE PAUL QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS CONNU

Dans l'introduction de ce livre, nous avons rappelé que durant son célèbre sermon sur la montagne, Yéshoua affirme explicitement qu'aucun « iota » ni « trait de lettre » n'a disparu de la Loi de Dieu (Matthieu 5.17-19). Yéshoua précise que ceux qui appartiennent au royaume des cieux mettront en pratique et enseigneront les moindres commandements de la loi de Dieu. Juste avant son ascension, il demande à ses disciples d'enseigner aux nations tout ce qu'il leur a appris. Son enseignement sur le bien-fondé de la Loi pour les croyants en fait partie (Matthieu 28.19-20). La question que nous devrions nous poser est la suivante : Paul était-il d'accord avec Yéshoua concernant la Loi de Dieu ? Nous croyons que oui !

Dans les chapitres qui suivent, nous allons démontrer que Paul revendique pleinement la validité de la Loi de Dieu dans la vie des croyants. Nous commencerons par regarder de plus près la vie et le ministère de Paul dans le livre des Actes.

Qui était Paul ?

Nous rencontrons Paul pour la première fois en Actes 7.58, lors de la lapidation d'Étienne : « Ils le traînèrent hors de la ville, et le lapidèrent. Les témoins déposèrent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme nommé Saul » (Actes 7.58). Plus tard, Paul parle de l'événement auquel il a assisté : « Lorsqu'on répandit le sang d'Étienne, ton témoin, j'étais moi-même présent, joignant mon approbation à celle des autres, et gardant les vêtements de ceux qui le faisaient mourir » (Actes 22.20). Revenons un peu en arrière et voyons pourquoi Étienne a été lapidé :

Alors, ils subornèrent des hommes qui dirent : nous l'avons entendu proférer des paroles blasphématoires contre Moïse et contre Dieu. Ils émurent le peuple, les anciens et les scribes, et, se jetant sur lui, ils le saisirent, et l'emmenèrent au sanhédrin. Ils produisirent de faux témoins, qui dirent : cet homme ne cesse de proférer des paroles contre le lieu saint et contre la loi ; car nous l'avons entendu dire que Jésus, ce Nazaréen, détruira ce lieu, et changera les coutumes que Moïse nous a données (Actes 6.11-14).

Dans Deutéronome 13, le peuple de Dieu est amené à considérer les enseignants et les prophètes à la lumière de la Parole de Dieu, selon les commandements que Moïse a reçus au Sinaï. Si un prophète ou un enseignant tentait d'entraîner le peuple à la désobéissance vis-à-vis des commandements de Dieu, il devait être traduit devant les juges. C'est dans cette situation que s'est retrouvé Étienne qui était accusé de s'élever contre les commandements de Dieu.

Paul a vu tout cela se dérouler devant lui. Curieusement, de nombreux chrétiens accusent aujourd'hui Paul de la même chose qu'Étienne, c'est-à-dire enseigner que la loi de Dieu a été abolie. Étienne a-t-il réellement enseigné contre la loi de Moïse ? Le passage cité plus haut nous donne la réponse : il s'agissait de fausses accusations : « ... ils le saisirent, et l'emmenèrent au sanhédrin. Ils produisirent de **faux témoins**... » (Actes 6.12-13, c'est nous qui soulignons). Par définition, un faux prophète est une personne qui enseigne à l'encontre des commandements de Dieu (Deutéronome 13.5). Étienne a été *faussement accusé* d'être un faux prophète. Cela signifie qu'il n'a pas enseigné contre les commandements de Dieu : il n'a pas enseigné que Yéshoua a changé les coutumes de Moïse. Les accusations portées contre Étienne étaient totalement fausses.

Dans Actes 8, Paul approuve la mise à mort illégale d'Étienne (Actes 8.1). Pour que Paul approuve la lapidation d'Étienne, il fallait qu'il soit trompé par le faux témoignage selon lequel Yéshoua avait aboli la loi de Dieu. À cause de ce faux témoignage, une guerre est immédiatement déclenchée contre les disciples de Yéshoua :

Saul avait approuvé le meurtre d'Étienne. Il y eut, ce jour-là, une grande persécution contre l'Église de Jérusalem ; et tous, excepté les apôtres, se dispersèrent dans les contrées de la Judée et de la Samarie. Des hommes pieux ensevelirent Étienne, et le pleurèrent à grand bruit. Saul, de son côté, ravageait l'Église ; pénétrant dans les maisons, il en arrachait hommes et femmes, et les faisait jeter en prison (Actes 8.1-3).

Sachant que cette persécution contre les disciples de Yéshoua était injuste et fondée sur de fausses accusations, Yéshoua décide d'y mettre un terme. De quelle manière ? En se manifestant à Paul en Actes 9. Grâce à cette rencontre, Paul va

comprendre la vérité. Il va comprendre que Yéshoua est véritablement le Messie d'Israël. Cette révélation marque le commencement du ministère de Paul, auprès des Juifs et des Gentils.

Comment la plupart des Juifs qui s'opposaient à ce mouvement messianique ont-ils réagi à la conversion de Paul ? Les Juifs étaient consternés et étonnés que Paul suive désormais Yéshoua (Actes 9.21). À cause des faux témoignages et des rumeurs qui avaient entraîné la condamnation injuste d'Étienne, de nombreux Juifs avaient encore l'impression que les disciples de Yéshoua enseignaient que la loi de Dieu avait changé. Yéshoua avait corrigé Paul et l'avait remis dans le droit chemin, mais beaucoup d'autres qui avaient suivi Paul dans la persécution des disciples de Yéshoua étaient encore dans l'erreur concernant les enseignements de Yéshoua. C'est pourquoi beaucoup voulaient tuer Paul qui était considéré comme un traître (Actes 9.23, 29).

Depuis sa rencontre avec Yéshoua dans Actes 9, Paul était en mission pour répandre l'Évangile et témoigner que Yéshoua était bien le Messie prophétisé d'Israël. Chaque shabbat, dans les synagogues, Paul enseignait l'existence de Yéshoua aux Juifs et aux païens (Actes 13.14-42). Paul dut faire face à d'énormes persécutions à cause de sa nouvelle foi en Yéshoua – il a même été lapidé (Actes 14.19-20) – et pourtant, il a continué sa mission.

Au fur et à mesure de la diffusion de l'Évangile, un nombre croissant de païens vinrent à la foi en Yéshoua. Cela suscita un débat parmi les croyants juifs du I^{er} siècle qui convoquèrent un concile.

Actes 15 : Le concile de Jérusalem

De nombreux chrétiens enseignent que le concile de Jérusalem a abouti à une décision sans précédent : les croyants païens étaient dispensés d'obéir à la loi de Dieu telle qu'elle avait été écrite par Moïse. Est-ce bien ce que dit Actes 15 ? Tout d'abord, il est important de comprendre sur quoi portait réellement le débat. Le débat portait sur deux modèles différents de salut : un faux enseignement « basé sur les œuvres » qui exigeait la circoncision comme condition préalable, « quelques hommes, venus de la Judée, enseignaient les frères, en disant : si vous n'êtes circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés » (Actes 15.1). Le modèle apostolique est basé sur la foi dans le Messie.

C'est cette question qui est à l'origine du concile de Jérusalem. Un groupe d'hommes de Judée enseignait que les croyants païens ne pouvaient recevoir le salut sans être au préalable circoncis physiquement. Pour eux, les païens devaient impérativement « devenir juifs » à travers une conversion rituelle (qui impliquait la circoncision) avant de pouvoir être considérés comme sauvés. Les pharisiens – qui reconnaissaient que Dieu s'était révélé aux païens – insistaient pour que les païens soient circoncis et respectent la loi de Moïse avant d'être pleinement acceptés dans la communauté des croyants (Actes 15.5). Les apôtres ont refusé d'imposer un tel joug aux croyants païens / non-juifs (Actes 15.10). Comme l'explique J.K. McKee :

Le joug imposé à ces non-Juifs qui croyaient au Messie était une perversion légaliste de la Torah qui exigeait que toute personne qui ne l'observait pas et ne se convertissait pas au

judaisme ne pouvait être sauvée. Ce joug empêchait les gens de venir à Dieu.³

Les apôtres enseignaient que les croyants païens étaient sauvés de la même manière que les croyants juifs : par la grâce, à travers la foi dans le Messie (Actes 15.11). Le salut ne peut pas s'obtenir ni par une conversion rituelle ou/ni par un effort humain. En s'appuyant sur cette position, Paul et Barnabas ont témoigné de l'œuvre extraordinaire que Dieu avait accomplie parmi les Gentils (Actes 15.12). Jacques prit alors la parole pour expliquer que l'inclusion des païens dans la communauté des croyants était prophétisée dans les Écritures, et qu'il ne faut pas « créer de difficultés aux païens qui se convertissent à Dieu » (Actes 15.19). Par conséquent, ils décidèrent que les païens n'avaient pas besoin de se convertir au judaïsme par un rituel, pour être considérés comme membres à part entière du peuple de Dieu. Les païens ne devaient pas être poussés à se faire circoncire et à embrasser d'un seul coup la discipline de toute la Torah. Au contraire, tout païen qui venait à connaître le Messie devait être reçu dans la communauté, à condition qu'il suive quatre instructions fondées sur la Torah⁴ en relation avec la

³ J.K. McKee, *Acts 15 for the Practical Messianic* (McKinney, TX: Messianic Apologetics, 2010), p. 53.

⁴ En Actes 15, le concile de Jérusalem se base sur les chapitres 17 et 18 de Lévitique pour décrire les exigences données aux croyants issus des nations : « Car il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, savoir [1] de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles [2] du sang, des animaux étouffés, et [3] de la débauche, choses contre lesquelles vous vous trouverez bien de vous tenir en garde » (Actes 15.28-29). Les grands thèmes abordés sont les suivants : l'adoration, la nourriture et les relations sexuelles appropriées. Ces trois thèmes sont précisément ceux abordés dans les chapitres 17-18 du Lévitique :

question du culte (Actes 15.20). Il s'agissait de rassurer les croyants juifs sur le fait que les croyants païens avaient pleinement renoncé à l'idolâtrie.

En définitive, les obligations incombant aux païens nouvellement convertis ne s'arrêtaient pas là. Ils ne devaient pas uniquement suivre ces quatre instructions concernant l'idolâtrie pour le reste de leur vie. Non. D'après Jacques, les croyants païens devaient être accueillis chaque shabbat à la synagogue. C'est là qu'ils allaient apprendre le reste des commandements (Actes 15.21). Au lieu d'abolir la loi pour les païens, le concile de Jérusalem confirme l'enseignement de Yéshoua selon lequel la loi est toujours en vigueur et doit être enseignée à « toutes les nations », mais elle ne concerne pas le salut.

Après le concile de Jérusalem, nous voyons Paul continuer à enseigner dans les synagogues le jour du shabbat (Actes

Passage de la Torah	Sujet	Passage du livre des Actes
Lévitique 17.1-9	[1] Adoration appropriée	Actes 15.29 (1 ^{ère} phrase)
Lévitique 17.10-15	[2] Alimentation appropriée	Actes 15.29 (2 ^{ème} & 3 ^{ème} phrase)
Lévitique 18.1-30	[3] Relations sexuelles appropriées	Actes 15.29 (4 ^{ème} phrase)

Actes 15.29 est un résumé de Lévitique 17-18. Y compris l'ordre, qui est exactement le même ! Les exigences données aux croyants non-juifs sont exactement les mêmes commandements qu'en Lévitique 17-18. Le concile de Jérusalem donnait simplement aux nouveaux convertis non-Juifs des commandements de la Torah (qui étaient toujours valides, même pour les non-Juifs).

16.13). Les Écritures rapportent que c'était sa « coutume » (Actes 17.2). Paul le faisait « chaque shabbat » (Actes 18.4).

Rien de ce que nous avons vu jusqu'à présent n'indique que Paul enseignait contre la loi de Dieu. En fait, Paul se défend lui-même lorsqu'il est accusé d'une telle chose. Tout comme Étienne a été faussement accusé d'enseigner contre la loi de Dieu dans Actes 6, Paul fait face à ces mêmes fausses accusations (Actes 18.12-13). Après une telle accusation, la première chose que Paul fait est de faire un vœu (Actes 18.18). Il s'agissait probablement d'un vœu de naziréat⁵ qui est une déclaration publique d'un désir total de suivre la voie de Dieu. Ce vœu permettait à Paul d'attester publiquement qu'il ne rejetait pas les écrits de Moïse, ni n'enseignait que Yéshoua avait aboli la Loi de Dieu. On verra la situation se reproduire quand Paul sera de nouveau accusé à son arrivée à Jérusalem. Commençons par voir pourquoi Paul s'est embarqué pour Jérusalem :

Lorsqu'ils désirèrent qu'il demeure plus longtemps avec eux, il n'y consentit pas. Mais il prit congé d'eux, disant : je dois absolument célébrer cette fête qui a lieu à Jérusalem ; mais je reviendrai vers vous, si Dieu le veut. Et il fit voile d'Éphèse. (Actes 18.20-21 KJF)

D'après ce passage (en plus du shabbat, comme nous l'avons vu précédemment) Paul célébrait toujours les jours de fête du Seigneur (voir Lévitique 23). Selon la perspective chrétienne traditionnelle, Paul enseigne que les saintes convocations ne sont plus d'actualité. Qui croire ? Paul enseignait-il à ne pas observer les jours de fête de Dieu tout en

⁵ Le vœu naziréen est détaillé dans Nombres 6. À la fin du vœu, le Naziréen devait se raser la tête (Nombres 6.18), ce que nous voyons Paul faire dans Actes 18.18.

les respectant lui-même ? Cela ferait de lui un hypocrite, n'est-ce pas ?

Face aux fausses accusations, la manière de réagir de Paul est intéressante : Il fait un vœu et se dépêche de retourner à Jérusalem pour assister à l'une des fêtes du Seigneur. Ce comportement ne correspond pas à une personne qui enseignerait que la Loi de Dieu est abolie. La position de Paul sur cette question devient encore plus claire quand Paul arrive à Jérusalem. Paul est confronté à cette même fausse accusation dans Actes 21 :

Le lendemain, Paul se rendit avec nous chez Jacques, et tous les anciens s'y réunirent. Après les avoir salués, il raconta en détail ce que Dieu avait fait au milieu des païens par son ministère. Quand ils l'eurent entendu, ils glorifièrent Dieu. Puis, ils lui dirent : tu vois, frère, combien de milliers de Juifs ont cru, et tous sont zélés pour la loi. Or, ils ont appris que tu enseignes à tous les Juifs qui sont parmi les païens à renoncer à Moïse, leur disant de ne pas circoncire les enfants et de ne pas se conformer aux coutumes. Que faire donc ? Sans aucun doute [la multitude se rassemblera, car] on saura que tu es venu. C'est pourquoi, fais ce que nous allons te dire. Il y a parmi nous quatre hommes qui ont fait un vœu ; prends-les avec toi, purifie-toi avec eux, et pourvois à leur dépense, afin qu'ils se rasant la tête. Et ainsi tous sauront que ce qu'ils ont entendu dire sur ton compte est faux, mais que toi aussi, tu te conduis en observateur de la loi (Actes 21.18-24).

D'après ce passage du livre des Actes, Paul est à nouveau accusé d'avoir renié Moïse. Jacques considère cette accusation préoccupante et propose donc une solution - Paul va accompagner d'autres personnes à accomplir un vœu (il s'agit probablement d'un vœu nazaréen). Enfin, et c'est peut-être le

plus important, Jacques déclare que ces accusations contre Paul – qu’il enseigne différemment de Moïse – ne sont en fait *pas vraies*. Par conséquent, à moins que Jacques – un ancien du conseil de Jérusalem et le frère de Yéshoua – soit dans l’erreur, ce passage est une preuve irréfutable que Paul pratiquait et enseignait ce qui avait été écrit par Moïse – c’est-à-dire la Torah. Jacques est très clair dans ses propos sur Paul : « toi aussi, tu te conduis en observateur de la loi ».

Certains pourraient suggérer, en se référant au verset suivant, qu’une grande partie de la loi ne s’applique pas aux croyants païens :

À l’égard des païens qui ont cru, nous avons décidé et nous leur avons écrit qu’ils doivent s’abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de la débauche (Actes 21.25).

Ce verset renvoie au décret mentionné dans Actes 15. En surface, Jacques semble dire que les païens doivent seulement observer les quatre commandements mentionnés. De toute évidence, cela n’aurait pas de sens. Tous les croyants s’accordent pour dire que le mensonge, le meurtre, l’adultère sont des péchés que tous les disciples de Yéshoua – Juifs et Gentils – doivent fuir. En bref, les quatre instructions ne sont pas les seuls commandements que les païens doivent suivre, mais elles ont un but spécifique, comme nous l’avons mentionné précédemment. La plupart des païens qui apprenaient à connaître Yéshoua sortaient de l’idolâtrie païenne, ces commandements étaient le point de départ le plus pertinent pour les nouveaux convertis.

Les quatre commandements décrétés dans Actes 15.20 et mentionnés de nouveau dans Actes 21.25 étaient un appel

adressé aux païens à abandonner leurs pratiques idolâtres païennes. Ces quatre commandements étant liés au culte païen du temple, ils constituaient un point de départ nécessaire pour que les païens puissent assister aux services de la synagogue avec les croyants juifs. En mettant en pratique ces quatre commandements, les croyants païens exprimaient leur renoncement à l'idolâtrie et leur adoration du Dieu d'Israël. Par la suite, les païens pouvaient apprendre le reste des commandements de la Torah dans les synagogues, chaque shabbat (Actes 15.21).

Après avoir accompli son vœu conformément à la recommandation de Jacques, Paul fut confronté par les Juifs. Certains le virent dans le Temple et l'accusèrent faussement d'enseigner à nouveau contre la loi de Dieu :

À la fin des sept jours, les Juifs d'Asie, ayant vu Paul dans le temple, soulevèrent toute la foule, et mirent la main sur lui, en criant : Hommes israélites, au secours ! Voici l'homme qui prêche partout et à tout le monde contre le peuple, contre la loi et contre ce lieu ; il a même introduit des Grecs dans le temple, et a profané ce saint lieu (Actes 21.27-28).

La suite du chapitre raconte que Paul est attaqué et battu à cause de ces fausses accusations portées contre lui. Un tribun vient pour le faire arrêter. Une foule de gens le suit pendant qu'il est conduit à la caserne. Paul demande au tribun de lui accorder la permission de s'adresser à la foule pour se défendre. Il partage son témoignage en hébreu et sa rencontre avec Yéshoua. Après ce témoignage, la foule se met à hurler et le tribun ordonne que Paul soit emmené à la caserne pour être fouetté. Mais Paul étant citoyen romain, il n'est pas fouetté.

Le lendemain, on amène Paul devant les souverains sacrificateurs. Le souverain sacrificateur, Ananias, ordonne que Paul soit frappé sur la bouche. Paul réagit en traitant Ananias d'hypocrite : « Dieu te frappera, muraille blanchie ! Tu es assis pour me juger selon la loi, et tu violes la loi en ordonnant qu'on me frappe ! » (Actes 23.3). Il est intéressant de noter que Paul – en traitant Ananias d'hypocrite – fait appel à la loi de Dieu, qui dit que seule une personne reconnue coupable peut être battue (Deutéronome 25.1-2). Si Paul enseignait contre la Loi, pourquoi ferait-il appel à la Loi ? Le plus intéressant est le verset qui suit où Paul est accusé à nouveau d'avoir enfreint ce que Moïse a écrit. Paul reconnaît qu'il a eu tort de parler de la sorte au souverain sacrificateur :

Ceux qui étaient près de lui dirent : tu insultes le souverain sacrificateur de Dieu ! Et Paul dit : je ne savais pas, frères, que c'était le souverain sacrificateur ; car il est écrit : tu ne parleras pas mal du chef de ton peuple. (Actes 23.4-5).

À noter que Paul ne cherche pas à justifier ses propos malveillants à l'égard d'Ananias, le souverain sacrificateur. Au contraire, il s'accorde avec la loi de Dieu et reconnaît son erreur. Paul ne se tournerait pas vers la loi de Dieu pour reconnaître son erreur, s'il croyait que la loi avait été abolie.

La foule ne voulant toujours pas se calmer, certains hommes firent le vœu de ne pas manger ni boire avant d'avoir tué Paul. Les autorités emmenèrent donc Paul à Césarée où il fut jugé pour les fausses accusations portées contre lui. Que dit Paul pour sa défense ?

Et ils ne sauraient prouver ce dont ils m'accusent maintenant. Je t'avoue bien que je sers le Dieu de mes pères

selon la voie qu'ils appellent une secte, croyant tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes (Actes 24.13-14).

Si Paul enseignait autre chose que Moïse, ses accusateurs auraient facilement été en mesure de le prouver, en montrant les changements que le Messie aurait pu apporter à la Loi. Il aurait suffi pour les détracteurs de Paul de lire une de ses lettres devant l'assemblée. Or, ils étaient incapables de prouver ce qu'ils avançaient. Leurs accusations étaient sans fondement. Par ailleurs, le témoignage de Paul est sans équivoque : « Je sers le Dieu de mes pères, croyant tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes ». À moins que Paul ne mente - ce qui n'est pas le cas - nous avons une fois de plus affaire ici à une preuve irréfutable qui démontre que Paul n'a jamais enseigné quoi que ce soit contre la Loi de Dieu.

En guise de conclusion, voici un autre exemple où Paul revendique la Loi de Dieu. Jusqu'à la fin de sa vie et de son ministère, rien ne permet de conclure que Paul enseignait contre la loi de Dieu. Au contraire, toutes les preuves vont dans la direction opposée :

Ils lui fixèrent un jour, et plusieurs vinrent le trouver dans son logis. Paul leur annonça le royaume de Dieu, en rendant témoignage, et en cherchant, par la loi de Moïse et par les prophètes, à les persuader de ce qui concerne Jésus. L'entretien dura depuis le matin jusqu'au soir (Actes 28.23).

Le récit de la vie de Paul dans le livre des Actes des Apôtres montre clairement que Paul n'a pas enseigné contre la Loi de Dieu. Tout au long de son ministère, son comportement et son témoignage démontrent le contraire : Paul a confirmé la validité de la Loi.